

**MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**SECRETARIAT PERMANENT DE L'ITIE-MALI**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI**



**ITIE-MALI**

Initiative pour la Transparence  
des Industries Extractives  
Mali

**RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CAMPAGNE DE  
DISSEMINATION DU RAPPORT ITIE-MALI 2016 DU 04 AU 10  
AOÛT 2019.**

**Août 2019**

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	Page 3.
<b>1. OBJECTIF DE LA MISSION .....</b>	<b>Page 3.</b>
<b>2. METHODOLOGIE .....</b>	<b>Page 3.</b>
3. DISCOURS D'OUVERTURE DES ATELIER .....	Page 4.
<b>4. PRESENTATION DE LA SYNTHESE DU RAPPORT ITIE-MALI 2016.....</b>	<b>Page 4</b>
4.1. DONNEES-CLES DU RAPPORT ITIE 201.....	Page 5.
5. DEBAT (QUESTIONS/REponses) .....	Page 5.
5.1 POINTS DE DISCUSSIONS.....	Page 6
6. DIFFICULTES RECENCEES .....	Page 18
7. RECOMMANDATIONS GENERALES.....	PAGE 18.
7.1. COMMUNAUTES LOCALES/COLLECTIVITES	
7.2. GOUVERNEMENT :.....	Page 18 .
7.3. ITIE MALI :.....	<b>Page 18.</b>
8. CONCLUSION GENERALE : .....	<b>Page 19 .</b>
ANNEXE 1 : ORDRES DE MISSION .....	
ANNEXE 2 : LISTE DES EQUIPES DE MISSION.....	
ANNEXE 3 : COPIES DE RAPPORTS PAR EQUIPES .....	

## **INTRODUCTION**

L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme mondiale visant à promouvoir une gestion ouverte et responsable des ressources extractives. Cette norme présente les exigences applicables aux pays mettant en œuvre l'ITIE.

L'Exigences 7.1 de l'ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer un engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les Groupes Multipartites des pays mettant en œuvre le processus doivent s'assurer que le Rapport ITIE est compréhensible, activement promu, accessible au public et qui contribue au débat public.

C'est dans ce contexte que le Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali a organisé une campagne de dissémination dans les régions, les cercles, et les communes, afin d'organiser des ateliers de disséminations pour faciliter la compréhension du rapport ITIE 2016, échanger et débattre sur les contenus et de faire en sorte qui soit largement diffusé.

Après la publication du rapport ITIE 2016 et sa synthèse au mois de Décembre 2018 sur le site web de l'ITIE-Mali ([www.itie.ml](http://www.itie.ml)), la Présidente du Comité de pilotage de l'ITIE-Mali, Mme LALENTA Hawa BABA BA a mandaté des équipes en mission afin de mener une campagne de dissémination dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso.

Les équipes de mission avaient des itinéraires suivants:

Région de Sikasso : équipe N°1 (villes de Sikasso, Kadiolo et Fourou);

équipe N°2 (villes de Bougouni, Yanfoulila, Kalana et Sanso) ;

Région de Kayes : équipe N°3 (villes de Kayes, Sadiola et Yatéla) ;

équipe N°4 (villes de Keniéba, Sitakili et Djidian) ;

Région de Koulikoro : équipe N°5 (villes de Koulikoro et Kangaba).

### **1. OBJECTIF DE LA MISSION**

Cette mission de dissémination visait à partager avec les populations des zones minières des informations relatives au contenu du rapport ITIE 2016 afin d'accroître la transparence dans la gestion des ressources naturelles et en particulier les ressources minières et de faire de leur exploitation un moteur de développement durable et une source de lutte contre la pauvreté au Mali.

### **2. MÉTHODOLOGIE/ DÉROULEMENT DES TRAVAUX**

La méthodologie a été la même dans toutes les localités durant la campagne de dissémination, du 05 04 au 10 Août 2019, les équipes ont assurés et animés des ateliers en délégation avec les représentants des DRGM de trois régions. Les délégations avaient le même message et le même programme sur tous les axes durant leur mission.

Les équipes étaient composées d'un représentant par collège (Collège de Société Civile, Collège des Entreprises Extractives et Collège de l'Administration) et un représentant du Secrétariat Permanent. Voir les ordres de mission en pièces jointes

A chaque étape, les équipes avaient dans son agenda le programme suivant :

- discours d'ouverture de l'atelier par l'Autorités compétentes dans les localités)
- diffusion du sketch en vidéo de l'Association culturelle **Kôte Blon**, produite spécialement pour expliquer le processus de l'ITIE et sa mise en œuvre au Mali;
- présentation de synthèse du rapport ITIE 2016 par la délégation du Comité de pilotage de l'ITIE-Mali ;
- et débat (Questions/Réponses) entre les Participants et la délégation Comité de Pilotage.

*Les langues qui ont servi à communiquer dans chacune des étapes étaient : le bambara et le français.*

### **3. DISCOURS D'OUVERTURE DES ATELIERS**

Les discours d'ouverture ont été présidés par les autorités desdites localités:

Dans les discours, les intervenants ont situé l'atelier dans son contexte en rappelant que le Mali est régulier dans la production et la diffusion des rapports ITIE. A ce jour, le Mali a déjà publié neuf rapports ITIE. Ce rapport, qui couvre la période s'étalant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016, constitue le dixième rapport ITIE du Mali depuis son adhésion à l'ITIE. La Norme ITIE exige pour tout pays mettant en œuvre l'ITIE, la publication de son rapport, incluant la divulgation complète des revenus de l'Etat issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au Gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières. La connaissance des paiements des entreprises et des revenus du gouvernement peut alimenter le débat public au sujet de la gouvernance des industries extractives, et ce qui justifie cet exercice du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali dans les zones extractives.

Les intervenants ont souligné que sur la base des données déclarées par les régies financières, après conciliation, les revenus générés par le secteur extractif totalisent un montant de 291 952 millions FCFA pour l'année 2016 dont 241 080 millions FCFA provenant des entreprises extractives. La contribution des sous-traitants dans le secteur extractif, totalise 50 873 millions FCFA soit 17,42% du total des revenus du secteur extractif.

Ils ont étalé que ces journées sont consacrées à des débats autour des informations et conclusions phares de ce rapport et que cet exercice vise à examiner, échanger et discuter autour de ce qu'ont été les axes forts de l'industrie extractives en 2016 au Mali.

### **4. PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT ITIE-MALI 2016**

La synthèse a été présentée dans l'ensemble par la délégation en raisons de complémentarité. La traduction de la synthèse en bambara a été assurée dans certaines localités par des traducteurs spécialistes.

#### **4.1 DONNEES CLES DE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT ITIE-MALI 2016**

La synthèse a porté sur les points suivants : (copies physique en pièce jointe)

##### **1- Informations contextuelles du secteur extractif**

- Cadre institutionnel et réglementaire
- Données de production et d'exportation
- Participation de l'Etat
- Contribution du secteur extractif à l'économie nationale
- Contribution du secteur extractif au budget des collectivités locales: transfert des patentes
- Affectation des revenus miniers en 2016 par le trésor public
- Contribution du secteur au développement communautaire: paiements sociaux
- Publication des contrats
- Cadastre minier valide en 2016

##### **2- Périmètre du Rapport et Résultats des travaux de conciliation**

- Secteurs couverts par le rapport
- Administrations publiques concernées par les déclarations
- Entreprises concernées par les déclarations
- Flux de paiements par Administration Publique
- Répartition des paiements par administration
- Répartition des paiements par entreprise
- Répartition des paiements par flux
- Répartition des revenus par substance
- Principaux écarts entre les déclarations
- Exhaustivité et fiabilité des déclarations

##### **3- Principales recommandations**

#### **5. DEBAT (QUESTIONS/REponses)**

Après la projection du sketch vidéo enregistrée sur le processus et l'Etat de mise en œuvre de l'ITIE au Mali, suivi de la présentation de synthèse du rapport ITIE-Mali 2016 par les membres de la délégation, les débats (questions/réponses) ont été ouvert en fin de journées. Après chaque présentation dans les quinze localités (15) la parole a été donnée aux participants pour des questions de compréhension, des contributions et des préoccupations auxquelles des réponses ont été fourni par la mission.

## 5.1 POINTS DE DISCUSSIONS

Localités	Points de discussions	Recommandations	Commentaires
Kayes Yatéla et Sadiola	<p>Les questions et discussions des participants ont surtout porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution du secteur minier aux budgets des collectivités ;</li> <li>- L'impact de la rétrocession des patentes sur les conditions de vie des communautés ;</li> <li>- La création d'emplois locaux ;</li> <li>- La problématique liée à l'exploitation du secteur artisanal ;</li> <li>- Les écarts de réconciliation des patentes entre les trésoreries régionales et les collectivités territoriales ;</li> <li>- Les écarts de réconciliation entre les flux de paiements effectués par les entreprises minières et les revenus perçus par l'Etat ;</li> <li>- La contribution directe des entreprises minières aux investissements communautaires au bénéfice des communautés riveraines des zones minières.</li> <li>- Des préoccupations liées à la participation à hauteur de 20% de l'Etat du Mali dans le capital des compagnies extractives ;</li> <li>- Le rôle des entités publiques déclarantes dans la réconciliation des revenus ;</li> <li>- La faiblesse de la contribution des compagnies au développement communautaire;</li> <li>- La possibilité de vérification des fonds transférés aux collectivités des zones minières ;</li> </ul>	<p>A l'issue des échanges avec les participants de Kayes, Sadiola et Yatéla, les recommandations suivantes ont été formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les traducteurs locaux sur les données du rapport ITIE ;</li> <li>- Produire un nouveau sketch vidéo sur l'ITIE ;</li> <li>- Traduire la synthèse du rapport ITIE dans les langues nationales ;</li> <li>- Produire des outils de communication et de promotion ITIE pendant les prochaines de dissémination (tee-shirts, stylos, porte-clés.....) ;</li> <li>- Demander à la trésorerie régionale et aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au-delà des discussions et questions, l'ITIE a été remerciée et encouragée pour l'initiative de la dissémination ;</li> <li>- A chacune des questions, les délégations ont apporté des réponses satisfaisantes ;</li> </ul> <p>Ainsi, il a été signifié à l'auditoire qu'en dépit des difficultés et insuffisances constatées, il est important de constater que l'ITIE est un processus et qu'à la date d'aujourd'hui, il y a eu des améliorations à saluer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Malgré que certaines préoccupations ne cadraient pas forcément avec l'objectif de la mission, des réponses ont été données et des commentaires faits aussi bien par les membres</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'écart de 2 milliards entre les déclarations de l'Etat et les compagnies minières ;</li> <li>- La prise en compte des données du secteur artisanal dans les déclarations de l'ITIE ;</li> <li>- L'impact de la rétrocession des patentes sur les conditions de vie des communautés ;</li> <li>- La présence des agents de l'Etat dans les mines pour contrôler la production de l'or ;</li> <li>- Les écarts de réconciliation des patentes entre les trésoreries régionales et les collectivités territoriales ;</li> <li>- La mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE ;</li> <li>- La durée des conventions minières ;</li> <li>- La problématique liée à l'exploitation minière artisanale ;</li> <li>- Les causes et les solutions des écarts issus de la réconciliation des transferts des patentes entre les trésoreries régionales et les collectivités territoriales ;</li> <li>- Les exigences et l'historique de l'ITIE ;</li> <li>- Les moyens de répression de l'ITIE en cas de manquement vis-à-vis des exigences de la norme ITIE ;</li> <li>- L'impact de la réalisation des investissements sociaux par les compagnies minières sur les conditions de vie des communautés ;</li> </ul>	<p>collectivités territoriales de la région de Kayes de désagréger les transferts de patente par compagnie minière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détailler les emplois créés ou existants par sexe et par niveau d'occupation dans les prochains rapports ITIE ;</li> <li>- Dissémination des informations plus récentes.</li> <li>- Création d'une école de formation des métiers des mines dans la région de Kayes.</li> </ul>	<p>de la mission que des participants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune question n'a été sans réponse et les débats étaient très ouverts ;</li> <li>- A l'ensemble des préoccupations, les délégations ont apporté des réponses à hauteur de souhait, appuyé en cela par les représentants des entreprises implantées dans ces zones (Complexe Loulo/Goukoto ; Syama etc...).</li> </ul>
--	--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La multiplicité des régimes juridiques régissant le secteur minier ;</li> <li>- L'impact de la création des emplois locaux.</li> </ul>		
<p>Kéniéba Sitakily et Djidjan</p>	<p>Les interventions ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la moralité des déclarations des sociétés minières ;</li> <li>- la nécessité de désagréger les données de production de Loulo et de Goukoto ;</li> <li>- le financement de l'ITIE ;</li> <li>- la maîtrise de la production des grandes mines par l'Etat ;</li> <li>- la priorité que les autorités/collectivités locales doivent accorder à la gestion des patentes perçues.</li> <li>- la pertinence du rôle de l'ITIE (A quoi sert ITIE fondamentalement ?) ;</li> <li>- la différence entre paiement volontaire et paiement involontaire ;</li> </ul> <p>les moyens dont disposent les services des impôts pour vérifier les informations communiquées par les sociétés minières ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la nécessité pour l'Etat de se doter les moyens nécessaires au contrôle, à la vérification et la maîtrise de la production des sociétés minières ;</li> <li>- la traçabilité et l'impact des patentes versées aux collectivités ;</li> <li>- le manque d'infrastructures dans la zone (routes, écoles, centres de santé, espace de loisirs des jeunes) ;</li> </ul>	<p>Les recommandations suivantes ont été formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les collectivités dans le remplissage des formulaires de déclaration pour une meilleure collecte des informations sur les patentes et les paiements volontaires en cohérence avec les formulaires des entités précédentes ;</li> <li>- Promouvoir la participation citoyenne dans le processus d'ITIE, notamment dans la gestion des fonds perçus au niveau des collectivités (patentes, paiements sociaux,...) ;</li> <li>- Désagréger les patentes payées aux collectivités de la région de Kayes pour une meilleure compréhension des populations locales ;</li> <li>- Assurer l'harmonisation des déclarations des Trésoreries régionales de Kayes et de</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les préoccupations environnementales liées à la pratique de l'orpaillage (insuffisance du suivi environnemental des sociétés minières) ;</li> <li>- l'emploi des populations riveraines dans les mines (notamment les jeunes) ;</li> <li>- l'absence de toute mention faite aux femmes dans le rapport (rien concernant les femmes n'apparaît dans le rapport) ;</li> <li>- la nécessité d'organiser et d'encadrer l'orpaillage ;</li> <li>- l'environnement ;</li> <li>- la contribution des sous-traitants ;</li> <li>- l'appui à la jeunesse, notamment la réalisation d'infrastructures de loisirs ;</li> <li>- la réalisation d'infrastructures de base (routes, écoles, structures sanitaires conséquentes) ;</li> <li>- la gestion des fonds réservés aux paiements sociaux (volontaires) ;</li> <li>- les préoccupations relatives à la pleine implication des jeunes au processus l'élaboration du plan de développement communautaire.</li> </ul>	<p>Sikasso par rapport aux paiements des patentes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le décalage dans la production du rapport ITIE ;</li> <li>- Mettre l'accent sur le suivi et le contrôle de la production des sociétés minières afin de maîtriser les quantités produites par les mines au Mali ;</li> <li>- Faire un suivi environnemental régulier (avec implication de la communauté) afin de minimiser les conséquences environnementales éventuelles de l'activité ;</li> <li>- Impliquer davantage les différentes composantes de la commune de Sitakily dans le processus de développement de la communauté ;</li> <li>- Promouvoir l'emploi des populations riveraines dans les mines (notamment des jeunes) ;</li> <li>- Faire ressortir des informations relatives aux femmes dans les prochains</li> </ul>	
--	--	---	--

		rapports ; - Promouvoir l'organisation et l'encadrement de l'orpillage ; - Promouvoir la nécessité de veiller à la protection de l'environnement afin de réduire les risques de maladies, et de la dégradation du cadre de vie des populations ; - Impliquer les jeunes au processus de développement communautaire de leur localité ; - Inviter les jeunes à s'inscrire au programme d'alphabétisation à venir afin d'accroître leur employabilité.	
Sikasso Kadiolo et Fourou	Les questions posées ont essentiellement porté sur : - Pourquoi le Mali n'a pas de société de raffinerie d'or ? - Il y a-t-il un moyen pour la Société Civile d'avoir accès aux conventions minières régissant les conditions d'exploitation des minerais ? - Avez-vous pensé à intégrer les données de l'artisanat minier et des mines à petite échelle dans les rapports ITIE, vu l'impact de cette activité aux quotidiens dans nos milliers ruraux?	- Procéder à la publication des informations exhaustives sur les activités de l'artisanat minier et la petite mine dans le rapport ITIE ; - Divulguer les paiements sociaux en	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avez vous une explication de l'écart entre les données après conciliation car la taille de l'écart est inquiétante?</li> <li>- il y a t-il une harmonisation entre le plan de développement communautaire des sociétés minières et le Plan de Développement Social, Economique et Culturel(PDSEC) des Collectivités pour plus de traçabilité des paiements sociaux divulgués dans les rapports ITIE ?</li> <li>- Dans l'économie du pays les chiffres donnent 61% de contribution au secteur extractif dans les exportations 16% dans les recettes de l'Etat et 5% de contribution seulement dans le PIB, avez vous une explication à cela tandis que les chiffres donnent à l'exportation des bétails 25% de contribution dans le PIB ?</li> <li>- Existe t-il un fond pour le suivi des aspects environnemental avant, pendant et après mines ?</li> <li>- Selon le rapport ITIE, le fond rétrocédés aux communautés local comme patente sont énormes, existe t-il un mécanisme de suivi de ce fond ? comment la population doit réagir pour la meilleure gestion de cette patente ?</li> <li>- Quels sont les mesures à entreprendre par ITIE par rapport à l'exploitation des jeunes mineures dans les zones minières ?</li> <li>- Existe t-il des sanctions contre des sociétés qui ne honore pas leur engagement face aux exigences des termes du contrat ?</li> <li>- Pourquoi la société SOMISY à Syama ne payait pas de l'impôt jusqu'à 2015 ?</li> <li>- Quelles sont les dispositions que l'ITIE envisage pour la population comme meilleure gestion après mine ?</li> <li>- Quel est le périmètre de la campagne de dissémination</li> </ul>	<p>demandant d'une part aux compagnies minières <sup>[L]</sup><sub>SEP</sub> d'accroître leur politique de responsabilité sociale de l'entreprise ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander aux collectivités bénéficiaires des patentes, de communiquer non <sup>[L]</sup><sub>SEP</sub> seulement le montant reçu des patentes et de l'utilisation qui en est faite ;</li> <li>- Mener plus de réflexion pour être aux chevilles de population rural afin de faciliter la collecte des informations sur le secteur artisanal, d'informer et sensibiliser la population aux enjeux liés à ce secteur ;</li> <li>- Mener une réflexion pour présenter en même temps que le rapport ITIE un bilan réalisé par les collectivités faite à partir de la patentes qui a été rétrocédée au cours</li> </ul>	
--	---	---	--

	<p>du rapport ITIE 2016 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le secteur artisanal doit être règlementer à quel niveau et par qui ?</li> <li>- Existe t-il la date d'expiration des permis et des titres miniers ?</li> </ul>	<p>de même période;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En plus de la traduction de présentation de la synthèse du rapport ITIE en langue Bambara, Produire les bandes dessinés en illustration pour faciliter plus sa compréhension;</li> <li>- Divulguer les contributions des patentes dans le rapport ITIE et demander l'utilisation qui est faite de ces patentes ;</li> <li>- Mettre l'accent sur les projets sociaux dans le cadre de la contribution des compagnies minières au développement des collectivités ;</li> <li>- Etendre le champ d'intervention et multiplier les campagnes de dissémination dans la commune de Fourou.</li> </ul>	
--	--	--	--

<p>Bougouni Yanfolila Kalana et Sanso</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'es ce qui explique les écarts ?</li> <li>- Pourquoi l'état ne participe qu'à 20% dans le capital des sociétés extractives ?</li> <li>- Pourquoi la contribution de Wassoul'or ne ressort pas dans ce rapport ?</li> <li>- L'état a-t-il un représentant dans les compagnies minières ?</li> <li>- Quelles sont les dispositions prises pour mieux organiser l'orpaillage ?</li> <li>- Est-il pas possible de réviser les contrats miniers en vigueur ?</li> <li>- En dehors des 20% de participation que gagne le Mali de l'exploitation extractive ?</li> <li>- Est-il possible de publier les revenus engrangé par les sociétés minières dans les rapports ITIE ?</li> <li>- Pourquoi Wassoul'Or ne figure pas dans la liste des entités déclarantes en 2016 ?</li> <li>- Quelle mesure l'ITIE a pris pour encadrer l'orpaillage ?</li> <li>- Quelle mesure de sensibilisation l'ITIE envisage pour prévenir les conflits entre les industries extractives et les orpailleurs ?</li> <li>- Es ce que l'Etat est représentés sur les sites miniers ?</li> <li>- Es ce que les conventions minières du Mali sont alignées sur les codes miniers communautaires de</li> </ul>	<p>Enfin, les participants ont formulé les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la dissémination des rapports ITIE les plus récentes ;</li> <li>- Publier dans les rapports ITIE les revenus des sociétés extractives ;</li> <li>- Eviter les écarts dans la mesure du possible en persévérant dans la collecte d'information pertinente ;</li> <li>- Communiquer plus sur l'octroi des titres miniers (recherche, exploration, prospection) avant le début des travaux miniers par les détenteurs ;</li> <li>- Mener des actions pour appuyer l'encadrement de l'orpaillage ;</li> <li>- Prendre les dispositions idoines pour le respect de</li> </ul>	

	<p>l'UEMOA et de la CEDEAO ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Es ce que il est possible de revoir à la hausse la participation de l'Etat dans le capital social de ces sociétés minières voir allez à 35 % par exemple ?</li> <li>- Dans leur politique de contribution volontaire au développement local et de Responsabilité Sociétal des Entreprises, es ce que les sociétés extractives s'inspirent du Plan de Développement Social, Economique et Culturel de la localité (PDSEC) ou autre priorité de développement de la localité ?</li> <li>- Quelle disposition l'ITIE a pris pour endiguer le dragage qui dégrade considérablement notre environnement ?</li> <li>- Quelle méthodologie l'ITIE entreprend pour promouvoir la transparence dans le secteur extractif ?</li> <li>- Niveau d'exécution du processus de révision du code minier de 2012 et l'implication de la société civile dans le processus ?</li> <li>- Mesure prise par l'ITIE pour la fermeture des Mines ?</li> <li>- Processus de collecte et de certification des informations pour la production des rapports ITIE ?</li> <li>- Mesure prise par l'ITIE pour le suivi des Etudes d'Impact environnemental et social des sociétés extractives ?</li> <li>- Y'a-t-il des délais pour les permis de recherche et d'exploitation ? et en phase de recherche des</li> </ul>	<p>l'interdiction du dragage sur nos cours d'eaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En plus de l'atelier mener des manifestations populaires pour la dissémination des rapports ITIE ;</li> <li>- Publier les contrats miniers et le cahier de charges des sociétés extractives ;</li> <li>- Veiller au respect des engagements environnementaux lors de l'exploitation minière ;</li> <li>- Accentuer le suivi de l'exploitation minière par les services publiques compétentes ;</li> <li>- Doter les services publiques en charge du suivi de l'exploitation minière des ressources nécessaires pour qu'ils puissent mener à bien leur mission de contrôle ;</li> <li>- Veiller à la bonne</li> </ul>	
--	---	---	--

	<p>consultations préalables sont-elles prévues avec les communautés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Es ce que les sous-traitants payent des impôts et taxes ?</li> <li>- Es ce que le code minier du Mali qui limite la participation de l'Etat à 20% lance un regard sur le code minier de nos Etats voisins dans l'espace UEMOA et CEDEAO ?</li> <li>- Les autorités locales n'ont-elles pas leur part de responsabilité dans les dommages causés par les dragues ?</li> <li>- Est-il normal à ce qu'un titre minier soit attribué à une entreprise minier sans le Gouverneur, les élus locaux et les autorités coutumières ne soient au courant ?</li> <li>- Les 60% de la part de patente alloués aux collectivités sont-ils déduit des 20% de la participation de l'Etat dans le capital social des entreprises extractives ?</li> <li>- Les exonérations sont-elles légitimes et légales ?</li> <li>- Es ce que les communes minières bénéficient une partie de taxe emploi jeune payé par les entreprises minières ?</li> <li>- Es ce que toutes les préoccupations des OSC ont été prises en compte dans le cadre du processus de relecture du code minier du mali de 2012 ?</li> <li>- Es ce qu'il y a des nouvelles informations sur les conventions d'établissements et les cahiers des</li> </ul>	<p>utilisation par les collectivités des patentes transférées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publier dans les rapports ITIE les fonds ou flux financiers alloués à la protection et la réhabilitation de l'environnement ainsi qu'à la fermeture des sites miniers</li> <li>- Inclure les informations sur le fonds de fermeture de la mine de Morila SA dans les nouveaux rapports ITIE ;</li> <li>- Rester vigilant sur la nature des travaux menés par des entreprises de prospections qui donnent l'impression d'être des entreprises d'exploitation ;</li> <li>- Traduire les budgets des collectivités en mode budget citoyen ;</li> </ul>	
--	--	--	--

	<p>entreprises extractives dans le rapport ITIE-Mali 2016 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Es ce que l'ITIE travail sur l'environnement ?</li> <li>- Le code minier du Mali en relecture sera-t-il applicable aux sociétés minières en phase de production ?</li> <li>- Comment l'ITIE collecte ses informations, quelles les procédures d'assurance qualité en terme de vérification, comment savoir la véracité de ces informations ?</li> <li>- Es ce que les projets de développement communautaire financés par les mines peuvent être gérés par les collectivités ?</li> <li>- Y a-t-il des mesures prises par la DNGM pour contrôler des sociétés autorisées à faire la prospection et qui se servent de cette situation pour faire de l'exploitation ?</li> <li>- Pour le nom du receveur général de Bamako sur la liste des services publics de recouvrement ?</li> <li>- Pour les services techniques font seul le suivi de l'impact environnemental sans aucune forme de collaboration avec les autorités des collectivités abritant les sites miniers ?</li> <li>- Quelles sanctions pour les collectivités locales qui n'investissent dans le développement local à partir des ressources de la patente ?</li> <li>- Quel est le pouvoir de l'ITIE pour contraindre l'Etat et les sociétés minières à fournir</li> </ul>		
--	---	--	--



	<p>régulièrement les informations vérifiées ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Y a-t-il des moyens pour réviser le cahier des charges compagnies minières et les obligées à faire des investissements durables au profit des communautés ?</li><li>- Quelles sont les sanctions prévues pour les services techniques qui ne fournissent pas des informations nécessaires dans le cadre de l'ITIE ?</li><li>- Es ce que les fonds de fermeture de la mine de Morila SA sont inclus dans le rapport ITIE ?</li><li>- Y a-t-il pas moyen de changer la nomenclature budgétaire des communes au Mali dont la compréhension est très difficile pour un non initié ?</li><li>- Que faire pour améliorer le suivi des citoyens au Mali notamment au moment de la restitution des comptes administratifs et de gestion des communes ?</li></ul>		
--	--	--	--

## **6. DIFFICULTES RECENCEES**

Entre autres difficultés rencontrées dans cette campagne de dissémination par les différentes équipes :

- Défaillance dans l'organisation de la campagne, notamment dans la logistique ;
- Inadéquation entre le taux fixé dans le décret fixant les primes, perdiems et indemnités des agents sur le budget national et celui octroyé à certains membres du Comité Pilotage ITIE-Mali ;
- Difficulté de mobilisation de l'équipe ORTM au niveau des régions pour la couverture de la campagne de dissémination à cause du non-paiement direct à ses directions régionales ;
- Difficultés de transmission des documents (rapport et sa synthèse) aux personnes cibles dans certaines zones minières ;
- Participation massive de personnes dans certaines localités outre que les personnes conviées pour la dissémination du rapport.

## **7. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES**

Elles s'adressent aux communautés locales, au Gouvernement et au Comité de Pilotage d'ITIE Mali.

### **7. 1 Aux Communautés locales/collectivités**

- Veiller à la bonne utilisation par les collectivités des patentes transférées ;
- Promouvoir la participation citoyenne dans le processus ITIE, notamment, dans la gestion de fonds perçus (patentes, taxe voirie, paiements sociaux,...) ;
- Promouvoir davantage l'implication des différentes composantes de la population (jeunes, femmes, parents d'élèves, etc....) dans le processus de développement de la communauté

### **7. 2 Au Gouvernement**

- Mettre l'accent sur le suivi et le contrôle de la production des sociétés minières afin de maîtriser les quantités produites par les mines ;
- Faire un suivi environnemental régulier (avec implication de la communauté) afin de minimiser les conséquences de l'exploitation minière sur l'environnement ;
- Accentuer le suivi et le contrôle de l'exploitation minière par les services techniques compétents en terme du respect des engagements (protection de l'environnement, paiements sociaux, etc.) ;
- Prendre les dispositions idoines pour le respect de l'interdiction de dragage sur les cours d'eaux ;
- Doter les services publics en charge du suivi de l'exploitation minière des ressources nécessaires pour qu'ils puissent mener à bien leur mission de contrôle ;
- Promouvoir l'organisation et l'encadrement de l'orpaillage afin de maîtriser la production et de réduire ses conséquences sur l'environnement.

### 7. 3 Au Comité de Pilotage ITIE Mali

- Assurer la bonne organisation des campagnes de dissémination intégrant la logistique, les perdiems ;
- Elaborer des textes adaptés à la gestion administrative et financière de l'ITIE Mali ;
- Réduire le temps de production du rapport ITIE en le ramenant à l'année N-1 ;
- Traduire la synthèse du rapport ITIE dans les langues locales ;
- Faire la dissémination des rapports ITIE dès que possible ;
- Faire ressortir le nombre d'emploi occupé par les femmes et les jeunes dans les prochains rapports ;
- Veuillez à l'harmonisation des formats de déclarations désagrégées des patentes des Directions régionales de Trésorerie de Kayes et de Sikasso ;
- Diffuser les campagnes de dissémination dans le JT ORTM et non dans l'émission Formations continues ;
- Procéder à la publication des informations exhaustives sur les activités de l'artisanat minier et la petite mine ;
- Présenter en même temps que le rapport ITIE, le bilan de réalisation faite par les collectivités à travers les patentes allouées au cours de même période ;
- Etendre le périmètre de dissémination des rapports ITIE dans les communes riveraines des communes où les mines sont exploitées ;
- Publier dans les rapports ITIE, les fonds ou flux financiers alloués à la protection et la réhabilitation de l'environnement ainsi qu'à la fermeture des sites miniers ;
- Intégrer les recommandations des campagnes de dissémination validées au Plan de Travail du Comité de Pilotage ;
- Assurer le suivi de ces recommandations sur le terrain.

### 8. CONCLUSION GÉNÉRALE :

La campagne de dissémination du rapport ITIE Mali 2016 s'est déroulée dans l'ensemble dans de bonnes conditions. Elle a permis d'avoir dans chacune des quinze localités choisies des débats ouverts qui attestent de l'importance que les populations accordent à la gouvernance dans le secteur des ressources minières. Nous notons une très mauvaise organisation matérielle et financière de cette campagne de dissémination.

Cependant, le Comité de Pilotage doit intervenir pour mettre à la disposition le moyen nécessaire tant matérielle et financière afin d'organiser mieux les futur campagnes de dissémination des Rapports ITIE Mali.

Bamako, le .....

La mission de dissémination